

**Réponse de la Municipalité aux vœux et observations de la
Commission de gestion pour l'exercice 2023**

1. Vœux

1.1. Vœu 1 – Administration générale, finances et affaires culturelles

Information sur les finances et les activités de la Fondation la Murette

La Commission de gestion a pu prendre connaissance du rapport d'activité 2022, du rapport de révision des comptes 2022 et du budget 2024 de la fondation La Murette. Elle souhaite que les rapports d'activité, les comptes, les rapports de révision des comptes et les budgets de la fondation La Murette soient régulièrement transmis à la Commission des finances et à la Commission de gestion dès leur parution.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité confirme qu'elle transmettra à la Commission des finances et à la Commission de gestion les documents souhaités, dès leur parution.

1.2. Vœu 2 – Administration générale, finances et affaires culturelles

Mesures de protection de la Fresque romaine

Le projet de construction d'un nouvel Archéolab étant vraisemblablement reporté de plusieurs années, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité communique sur les mesures qu'elle entend prendre pour assurer la préservation de la fresque romaine dans l'intervalle.

Réponse de la Municipalité

Plusieurs rapports touchant à la conservation des vestiges de la villa romaine de Pully ont été réalisés (2012, hygrométrie des murs ; 2016, conservation des vestiges ; 2019, système de drainage) et ont soulevé des problématiques liées à des infiltrations d'humidité dans la maçonnerie romaine et à la remontée par capillarité de sels (de salage hivernal et suite à l'incendie de 2001).

L'humidité et la chaleur excessives du bâtiment étant partiellement atténuées par les systèmes de déshumidification et de filtres UV, les risques immédiats sur la fresque à l'aurige ainsi que sur les autres ensembles peints ayant été déposés (panneaux M, H et pilastre) sont temporairement régulés.

La fresque dite « au pas de l'âne », conservée in-situ et déjà restaurée en 2013, se trouve pour sa part en danger en raison de l'humidité de la maçonnerie romaine. De même, les murs et les mortiers de la villa sont très exposés à la dégradation et à la dislocation en raison des sels remontant dans les structures, dont la stabilité même est menacée. Ces problèmes ne pourront être résolus qu'en menant les travaux envisagés, en particulier le remplacement complet des systèmes de drainage, nécessitant une intervention sur l'intégralité du bâtiment. Une nouvelle étude sur l'état de conservation des vestiges doit être considérée dans le cadre d'une étude globale sur les futurs travaux.

La Municipalité a en effet toujours l'intention de reprendre le préavis de 2020 et d'imaginer les contours d'un projet de requalification de la villa romaine permettant à la fois de résoudre l'ensemble des problèmes de conservation et de mieux mettre en valeur ces vestiges. Dans l'intervalle, un monitoring pour suivre en permanence les conditions climatiques du site et une jauge de visiteurs (avec une exposition comprenant un dispositif qui limite les possibilités d'accueil) ont été mis en place afin de limiter les risques de dégradation.

Pour rappel, le site est sous la protection de la Confédération (engagement de la Ville de Pully pour l'entretien et l'accessibilité du monument) depuis 1982 et classé à l'inventaire des

monuments historiques (note 1) depuis 1972. Les vestiges sont d'une ampleur exceptionnelle avec des murs romains de 4 mètres de hauteur et la préservation de la structure d'un pavillon en hémicycle. De plus, la fresque à aurige est la plus longue fresque romaine conservée dans son contexte d'origine au nord des Alpes et présente une iconographie unique (cirque de course de chars). Elle jouit par ailleurs, dans le domaine archéologique, d'une réputation internationale.

1.3. Vœu 3 – Travaux et services industriels

Extension du projet pilote « Renovo »

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité utilise les apprentissages du premier exercice du projet Renovo, qui vise à faciliter la démarche de rénovation pour les propriétaires, et évalue l'opportunité d'obtenir des financements alternatifs normalement destinés à de gros consommateurs d'énergie (« performance based contract ») en réunissant un ou des groupe(s) de propriétaires avec des objectifs communs de rénovation énergétique.

Réponse de la Municipalité

Le projet pilote Renovo avait pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments pulliérans en facilitant la démarche de rénovation pour les propriétaires tout en la rendant financièrement plus intéressante. La méthodologie proposée consiste à regrouper les besoins des propriétaires et à les mutualiser dans le cadre d'appels d'offres communs dans une logique d'économie d'échelle. Les propriétaires sont également accompagnés à toutes les étapes de la démarche de rénovation, jusqu'à la finalisation des travaux.

Bien que les représentants de 67 immeubles aient répondu présents au départ, seuls deux ont montré un intérêt à poursuivre la démarche jusqu'à son terme. Les principaux écueils à franchir sont d'ordre psychologique (les propriétaires sont généralement surpris et déçus du mauvais état général et de la mauvaise isolation de leurs bâtiments, au point de renoncer devant l'ampleur du travail à réaliser), financier (ils connaissent mal les moyens qu'ils ont d'obtenir des prêts bancaires ou de bénéficier de réductions fiscales), structurel (certaines gérances peinent à accepter de travailler avec d'autres entreprises que celles qu'elles ont l'habitude de mandater) et méthodologique (il s'avère difficile de coordonner dans le temps les travaux à réaliser sur des bâtiments appartenant à plusieurs propriétaires différents).

Compte tenu des difficultés rencontrées, le projet Renovo ne sera pas reconduit tel quel par la Municipalité. Intégrer à ce genre de démarche un mécanisme par lequel les propriétaires se verraient proposer de se regrouper pour signer ensemble des contrats de performance énergétique (ci-après CPE) est une idée intéressante. De l'avis de la Municipalité, pour autant encore qu'elle puisse intéresser les fournisseurs de telles prestations, elle ajouterait toutefois une couche de complexité supplémentaire à la démarche, tout en n'apportant une réponse satisfaisante à la problématique financière que pour une minorité de propriétaires seulement. Afin d'encourager les propriétaires à rénover leurs biens, la Municipalité estime qu'une meilleure information au sujet des prêts bancaires auxquels ils peuvent souscrire et des avantages fiscaux qu'ils peuvent en tirer serait plus efficace. Elle étudiera la possibilité de renforcer sa communication à ce sujet.

Enfin, la Municipalité attendra dans tous les cas de connaître l'issue de la consultation en cours au sujet de la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie avant de reconduire une action similaire

à Renovo. En fonction des nouveaux dispositifs que pourrait contenir cette loi, les actions communales d'encouragement à la rénovation pourraient s'avérer moins nécessaires.

1.4. Vœu 4 – Travaux et services industriels

PPE et rénovations énergétiques

Les rénovations énergétiques étant souvent compliquées en PPE, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité élabore à l'intention des PPE une feuille de route spécifique qui présente des exemples concrets de réalisations à Pully ou dans d'autres communes.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le constat fait par la commission de gestion. Comme ailleurs en Suisse, la rénovation énergétique avance très lentement à Pully, et le régime de la PPE ne facilite pas sa réalisation.

Avec d'autres communes romandes, la Municipalité entend étudier au cours des prochains mois la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour promouvoir la rénovation énergétique sur le territoire communal. Un atelier consacré à ce thème, auquel participeront une dizaine de communes vaudoises, est d'ores et déjà planifié à l'automne 2024. La Municipalité tiendra compte du vœu de la commission de gestion pour apporter dans ce cadre-là une attention particulière au cas des PPE.

1.5. Vœu 5 – Travaux et services industriels

Chauffage à distance et sondage auprès des propriétaires

La Municipalité élaborant un projet de chauffage à distance, la Commission de gestion invite la Municipalité à informer les propriétaires des bâtiments situés dans le périmètre projeté et à sonder leur intérêt pour un éventuel raccordement au chauffage à distance si le projet voit le jour.

Réponse de la Municipalité

Le 5 mars 2024, la Ville de Pully a signé une convention de collaboration avec la Ville de Lausanne en vue du déploiement d'un chauffage à distance sur le territoire pulliëran. Les prochaines études qui seront initiées permettront de déterminer précisément le tracé du futur réseau et, dès lors, le périmètre géographique équipé par l'infrastructure ainsi que le planning de déploiement.

Une communication spécifique ainsi qu'un sondage seront réalisés auprès des propriétaires de biens immobiliers situés dans le périmètre concerné en vue de connaître le potentiel de raccordements et de les informer de ces prochains développements.

1.6. Vœu 6 – Urbanisme et environnement

Permis d'habiter en attente

A ce jour et grâce à la nouvelle gestion électronique des documents (GED), il semble que 150 permis d'habiter soient toujours en attente. La Commission de gestion souhaite que la Municipalité renseigne sur ces 150 situations lors de l'examen du prochain exercice, en précisant celles qui pourront être réglées et celles qui restent problématiques en spécifiant les raisons.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond favorablement à ce vœu et renseignera la COGES à ce propos lors du prochain exercice.

1.7. Vœu 7 – Urbanisme et environnement

Dérogations en matière d'autorisations de construire

La Commission de gestion souhaite qu'en matière d'autorisations de construire, la Municipalité puisse fournir, lors de l'examen du prochain exercice, la liste des dérogations octroyées, refusées et celles qui ont fait l'objet d'un recours en justice.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond favorablement à ce vœu et renseignera la COGES à ce propos lors du prochain exercice.

2. Observations

2.1. Observation 1 – Administration générale, finances et affaires culturelles

Clarification des compétences respectives décisionnelles et financières de la Ville de Pully et de la Fondation la Muette

Le conseil de fondation de La Muette compte 8 membres dont 4 représentants de la Ville de Pully, M. Gil Reichen, syndic, président du conseil de fondation, M. Marc Zolliker, conseiller municipal, M. Philippe Steiner, secrétaire municipal et M. Claude-Alain Chuard, chef du service des finances. Par souci de transparence, il serait pertinent de clarifier quel type de décisions sont prises par la Ville de Pully, respectivement par le conseil de fondation de La Muette et quelles dépenses sont à la charge de la Ville de Pully, respectivement à la charge de la fondation ?

La Commission de gestion demande à la Municipalité de clarifier précisément les compétences respectives décisionnelles et financières de la Ville de Pully et de la Fondation La Muette.

Réponse de la Municipalité

Le préavis voté par le Conseil en juin 2027 (préavis 13-2027 : Création d'un espace muséal C.F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette - Crédit total demandé CHF 1'181'000.00) précisait clairement les buts et les compétences de la Fondation La Muette.

En substance, c'est pour assurer **la coordination de l'exploitation** du nouvel espace muséal qu'une structure intégrant la famille des héritiers Ramuz a été constituée le 4 décembre 2020. Cette structure doit permettre de formaliser sur le long terme les relations entre la famille et la Ville de Pully. Le choix s'est porté sur la création d'une fondation de droit privé, au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Créée par acte authentique et inscrite au Registre du commerce, cette structure juridique offre une grande stabilité et des garanties de rigueur du fait qu'elle est soumise au contrôle d'une autorité de surveillance, ce que la structure de l'association n'offre par exemple pas. Elle ne poursuit aucun but lucratif. Le capital de départ de CHF 50'000.00 a été pris en charge par la Ville de Pully.

Un autre but majeur de la Fondation est de pouvoir recevoir en tout temps de nouvelles dotations, ainsi que toutes subventions et tous dons, legs et héritages.

Enfin, cette fondation permet aussi de suivre les conditions fixées dans la convention relative à la création de l'espace muséal et dans la constitution d'une servitude d'usage signée pour une durée minimale de 30 ans en décembre 2019 avec la famille des héritiers Ramuz.

Selon les statuts, le conseil de fondation est composé de cinq membres au moins (désignés par la Ville de Pully) dont deux membres au moins choisis dans la famille de l'écrivain, y compris les conjoints de membres de la famille. Pour l'heure, sa composition est la suivante :

- M. Gil Reichen, syndic de la Ville de Pully, président du Conseil ;
- Mme Laure Brossard, représentante de la famille de C. F. Ramuz, membre du Conseil ;
- M. Christophe Bossard, représentant de la famille de C. F. Ramuz, membre du Conseil ;
- Me Yves Noël, représentant de la famille de C. F. Ramuz, membre du Conseil ;
- M. Marc Zolliker, conseiller municipal de la Ville de Pully, membre du Conseil ;
- M. Claude-Alain Chuard, chef du service des finances de la Ville de Pully, membre du Conseil ;
- M. Philippe Steiner, secrétaire municipal de la Ville de Pully, membre du Conseil.

Ainsi, en résumé, le Conseil de la fondation La Muette se concentre sur les aspects relatifs à l'exploitation de l'espace muséal en lien avec la famille propriétaire d'une part et sur la réception de subventions, dons, legs et héritages d'autre part.

De son côté, la Ville de Pully, comme elle le fait pour les autres entités constitutives des Musées de Pully (Musée d'art et Archéolab – Villa romaine) assure la gestion culturelle et administrative de l'espace muséal. Elle prend en charge le coût de cette gestion par le budget communal, complété par les éventuels apports de la Fondation.

2.2. Observation 2 – Administration générale, finances et affaires culturelles

Impact des restrictions budgétaires sur les ressources humaines

Les amendements au budget 2024 votés par le Conseil communal en décembre 2023 ont des conséquences au niveau des ressources humaines de l'administration communale. La Commission de gestion demande à la Municipalité d'informer le Conseil communal de l'impact sur les ressources humaines des diminutions portées au budget 2024.

Réponse de la Municipalité

Les économies sur le personnel proposées par la Municipalité pour le budget 2024, et acceptées en grande partie par le Conseil communal, ainsi que la réduction d'un montant de CHF 40'000.00 dans l'effectif des Musées introduite par amendement, ont un impact important sur les services et les entités concernées. Elles occasionnent une réorganisation du travail, une priorisation des tâches nécessitant parfois l'abandon de certains projets ainsi qu'une pression accrue sur les collaborateurs en place. Le nombre d'heures supplémentaires est en augmentation dans certaines entités. De même, le refus du Conseil d'accepter l'engagement d'un ingénieur civil en lieu et place d'une suppression de poste a nécessité une réorganisation importante au sein de la DTSI, obligeant cette Direction à revoir ses priorités par rapport aux objectifs qu'elle s'était fixés.

Enfin, les diverses économies réalisées touchant des prestations offertes au personnel telles que la sortie de direction annuelle ou le frigo Felfel dans l'une des cafétérias ont eu un impact certain sur la motivation des collaborateurs. D'autant qu'ils doivent composer par ailleurs avec les réductions qui touchent les prestations qu'ils délivrent ou une réduction des moyens à disposition, ce qui rend leur travail souvent plus compliqué.

2.3. Observation 3 – Urbanisme et environnement

Plans d'affectation et projets de conventions avec les propriétaires

La Commission de gestion demande que lorsque la Municipalité soumet au Conseil communal un préavis pour un plan d'affectation (PA) et son règlement, elle transmette aux commissions permanentes et ad hoc chargées d'examiner le préavis, les projets de conventions avec les propriétaires concernés.

Réponse de la Municipalité

Sous réserve des clauses de confidentialité, la Municipalité soumet le maximum d'informations au Conseil lui permettant de prendre ses décisions de manière fondée. Les projets de conventions avec des tiers, pour autant qu'ils soient suffisamment aboutis et soient en lien avec les éléments engageants pour les parties, sont transmis à la Commission d'urbanisme.

2.4. Observation 4 – Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique / Domaines, gérances et sports

Structures pré- et parascolaires et pénurie de personnel

À Pully les listes d'attente pour obtenir une place d'accueil en pré- ou en parascolaire ne cessent de s'allonger. Alors que plus de 300 demandes de places de crèches sont insatisfaites, la Commission de gestion s'étonne que sur les 44 places créées dans la nouvelle nurserie/garderie Le P'tit Loft au chemin du Montillier, ouverte en automne 2023, seules 10 places sont occupées. Le motif avancé est la difficulté de recruter du personnel.

La gestion des structures d'accueil de la Ville de Pully étant confiée depuis 2007 à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ), la Commission de gestion demande que la Municipalité, par l'intermédiaire de ses représentant·e·s au Conseil de fondation de la FEJ, M. Jean-Marc Chevallaz, président, et Mme Lydia Masméjan, membre, veille à ce que des mesures soient prises rapidement pour recruter le personnel nécessaire afin d'assurer la pleine occupation des places d'accueil créées.

Réponse de la Municipalité

En préambule, la Municipalité souhaite préciser que la présidence du Conseil de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse de Pully (ci-après FEJ) est assurée par M. Lionel Chambour. M. Jean-Marc Chevallaz est vice-président et Mme L. Masméjan est membre du Conseil de Fondation.

S'agissant de la problématique soulevée par l'observation de la Commission de gestion, c'est effectivement une réalité. La pénurie de personnel éducatif qualifié sur le marché de l'emploi constitue un défi majeur dans notre pays et notamment dans notre Canton entraînant des problèmes de sous-effectifs chroniques et opérationnels en maints endroits au sein des crèches, garderies et autres structures d'accueil parascolaire.

A l'échelle du pays, une étude de 2023 de l'institut de recherche Infrac, mandaté par la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) relève dans ce contexte que le taux de rotation annuel du personnel est extrêmement élevé puisqu'il atteint 30% par an, soit trois fois plus que la norme et un tiers de plus que dans le domaine des soins infirmiers, par exemple.

Cette situation précaire impacte non seulement la qualité de l'accueil, mais elle met également en péril le bon fonctionnement de ces structures d'accueil essentielles pour les familles car elle limite leur capacité à garantir un encadrement conforme aux Directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants.

Ainsi, certaines structures d'accueil se sont vues contraintes d'appliquer des mesures temporaires visant par exemple la fermeture de places d'accueil, la réduction des horaires d'ouverture ou la mise à disposition progressive de nouvelles places lors de l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil.

A Pully, la Direction et le Conseil de Fondation de la FEJ sont pleinement conscients de cette problématique. De nombreuses mesures sont prises depuis plusieurs années visant l'amélioration des conditions et du cadre de travail et la fidélisation du personnel de la FEJ, soit notamment le soutien à la formation et aux projets, l'accompagnement et supervision, la mise en place d'activité de cohésion d'équipes, le développement personnel, des concepts et objectifs visant la qualité d'accueil et l'exemplarité en la matière.

De plus, le Réseau d'accueil de jour de l'enfance de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL) et ses membres, dont la FEJ, ont adhéré à la Convention cantonale collective de travail enfance qui protège et garantit un cadre pour le personnel et notamment la garantie d'application de la grille salariale de la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (ci-après FSAE).

Enfin, une étude complète de la structure salariale de la FEJ confiée fin 2023 à un cabinet mandataire est en cours. Les résultats de cette analyse permettront de proposer des recommandations d'adaptations et d'améliorations des conditions pour le personnel.

S'agissant de la pleine occupation des places d'accueil créées dans la nouvelle nurserie/garderie Le P'tit Loft, sise au ch. de Montillier 3, outre la problématique de pénurie de personnel et les mesures de recrutement intensives menées par la FEJ, il est parfaitement habituel que le processus d'ouverture d'une telle structure se fasse progressivement notamment du fait que les familles ne peuvent du jour au lendemain changer leur mode de garde et placer immédiatement leur enfant en garderie ne serait-ce que pour des raisons contractuelles, professionnelles ou familiales.

Dans ce contexte, l'ouverture des places dans cette structure a pu être effectuée comme suit :

- Octobre 2023 - janvier 2024 : 2 groupes de 5 « bébés » (0-18-24 mois) : 10 places ;
- Février 2024 - juillet 2024 : 2 groupes de 7 « trotteurs » (18-24 à 30-36 mois) : 14 places ;
- Août 2024 : 2 groupes de 10 « grands » (30-36 mois jusqu'à l'âge d'entrée en scolarité obligatoire) : 20 places.

La pleine occupation des 44 places d'accueil créées sera donc atteinte dès l'été 2024.

Ainsi adopté par la Municipalité lors de sa séance du 15 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner